

Cher Responsable de Club,

Le Comité Allan Sport Télévie vous remercie de l'intérêt que vous portez au Challenge de Padel que nous organisons au profit du Télévie.

Vous trouverez ci-dessous les modalités pratiques pour l'organisation de votre tournoi.

- 1) Dans un premier temps, nous vous demandons de compléter le « formulaire de demande d'autorisations pour l'organisations d'une activité Télévie » à nous renvoyer et que nous nous chargeons de renvoyer à l'ASBL Télévie. Vous devez y mentionner clairement au point 4 que votre activité fait partie du « Challenge de Padel Allan Sport »
- 2) Si vous le souhaitez, vous pouvez également vendre des produits Télévie lors de votre événement. Complétez alors le second formulaire que vous nous renvoyez également. Nous nous chargeons de faire suivre celui-ci avec votre demande d'autorisation. Les marchandises commandées vous seront livrées à l'adresse et à la date que vous y aurez indiquée. Les produits disponibles sont consultables sur le site du Télévie à l'adresse <https://televie.be/agir/vendre-nos-produits/>
- 3) L'organisation de votre tournoi est laissée à votre entière liberté. Nous vous donnons ci-après quelques idées qui pourraient vous être utiles. En fonction du nombre de participants, du nombre de terrains et des disponibilités de ceux-ci, le tournoi pourrait s'organiser sur une ou plusieurs journée(s), voire sur plusieurs soirées, étalées sur une ou plusieurs semaines (par ex., tous les vendredis du mois d'avril à partir de 18h00). Généralement, les tournois de Padel se jouent en poules de 4 équipes avec « premier à 9 jeux ». Ensuite, le tableau qualificatif se joue en deux sets gagnants et super tie-break dans le troisième set. Une autre possibilité est la qualification par catégorie (DM, DMX et DD) puis tableau final entre les deux ou trois meilleurs de chaque catégorie en fonction du nombre d'inscrits par catégorie. Enfin, nous pouvons également vous suggérer de jouer en deux sets avec « point en or » à 40-40, où c'est l'équipe qui reçoit qui choisi le côté du service. Le point gagné donne le jeu.
- 4) Chaque Club génère une cagnotte par les inscriptions au tournoi et à ses activités connexes. Nous vous suggérons par exemple d'organiser un repas en complément du tournoi en négociant un pourcentage sur les repas et les boissons avec le gestionnaire du catering. Certains organisent également d'autres activités connexes durant le tournoi tel qu'un quizz musical, une rencontre de pétanque, un tournoi de fléchettes, une tombola, ... Et vous pouvez bien entendu vendre les produits du Télévie au cours de votre événement, et même encore après, par exemple en collaboration avec la gérance du bar. Par exemple, les bonbons du Télévie en forme de cœur sont délicieux et se vendent très bien tout au long de l'année.
- 5) Lorsque votre tournoi sera terminé, n'oubliez pas de nous transmettre les coordonnées complètes de la paire gagnante (Nom, Prénom, téléphone et adresse mail ainsi que leur classement), et aussi une photo d'eux que nous mettrons sur notre site.
- 6) N'hésitez pas à signaler à vos membres que la paire gagnante sera invitée au repas avec nos personnalités le 12 février 2023 (si cagnotte de minimum 200 eur) et aura donc également l'occasion de se mesurer à elles lors de la phase finale organisée au Planet Padel de Saint-Georges-sur-Meuse. Il va de soi que la paire qui représentera votre club devra être disponible à cette date. Prévoyez éventuellement que la paire finaliste se tienne en réserve en cas de désistement.
- 7) **Les cinq clubs ayant généré la cagnotte la plus élevée lors de la phase qualificative seront mis à l'honneur et récompensés lors de la phase finale au Planet Padel.**

Pour rappel, le tournoi se déroule avec un seul tableau mélangeant toutes les catégories, à savoir :

- Max 500 pts combiné en Doubles Messieurs (max un P400)
- Max 600 pts combiné en Doubles Mixtes (max un P500 homme)
- Max 800 pts combiné en Doubles Dames

Le montant de la cagnotte récoltée lors de votre événement sera à verser sur le compte **BE96 0001 3050 4305 du FNRS** en y mentionnant bien en communication « Padel Télévie Allan Sport »

En cas de vente de produits Télévie, le montant de la recette des ces produits doit être versé directement sur le compte **BE82 0013 6804 6368** de l'**ASBL TELEVIE**.